

**A ENVOYER A :**  
Jumeaux et plus, l'association du Val de Marne  
Mme Martine PORCHER  
109 Rue de la Paix  
94170 LE PERREUX SUR MARNE

**PREMIERE ADHESION :**  **OU** **RENOUVELLEMENT D'ADHESION :**

**Situation familiale :**  Mariés  Vie maritale  Célibataires  Divorcés  Veuf(ve)

**Elevez-vous seul vos enfants (parent isolé/famille monoparentale) (2)**  Oui  Non

**Caisse allocataire (CAF, MSA ou autre)**

**Prénom, Nom du Père :**

**Date et lieu de naissance :**

**Nationalité (1) :**

Française  Autre

**Profession (2) :**

**Prénom, Nom d'épouse de la Mère :**

**Nom de jeune fille :**

**Date et lieu de naissance :**

**Nationalité (1) :**

Française  Autre

**Profession (2) :**

**Adresse :**

**Code Postal :**

**Ville :**

**Téléphone :**

**Liste rouge (Oui/Non) :**

**E-mail :**

@

Merci d'écrire votre adresse très lisiblement

**Renseignements sur chaque enfant vivant au foyer :**

Nom (impératif)	Prénom	Sexe	Date de naissance

**Nombre d'enfants à naître :**

**Date prévue d'accouchement :**

**Comment avez-vous connu l'association ?**

**Acceptez-vous que vos coordonnées mail et postales soient communiquées à la Centrale Des Multiples (CDM) pour l'envoi d'offres promotionnelles ?**

OUI NON

**Acceptez-vous que vos coordonnées mail et postales soient Communiquées à l'UDAF ?**

La famille adhère à Jumeaux et Plus l'association du Val de Marne pour la période du **1er janvier 2018 au 31 décembre 2018**. Elle règle sa **cotisation annuelle de 35 euros, par chèque à l'ordre de JUMEAUX ET PLUS l'association du Val de Marne**.

La famille se doit de fournir **une copie intégrale de l'acte de naissance ou une photocopie du livret de famille** à la naissance des multiples ou d'un autre enfant. Ces documents ne sont pas conservés au-delà de la validation de l'adhésion.

**Conformément à l'article 1<sup>er</sup> du Code de la Famille, les familles de nationalité étrangère devront pouvoir faire état de leur établissement régulier en France.**

Les informations portées sur ce bulletin d'adhésion sont destinées **UNIQUEMENT** à :

- la gestion courante de l'association départementale,
- la Fédération nationale "Jumeaux et Plus",
- l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),
- l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF),
- la CDM <sup>(3)</sup>, si vous avez donné votre accord.

L'adhésion à l'association comprend l'abonnement au journal de la Fédération expédié par publipostage.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et libertés » du 6 août 2004 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement, en vous adressant à la présidence de l'association Jumeaux et plus 94 par courrier ou par mail.

En disposition de l'article 27 de la loi « Informatique et libertés » du 06 janvier 1978, nous vous informons qu'en l'absence de réponse à l'une des rubriques obligatoires indiquées en gras ou le non-envoi du certificat dès la naissance, votre adhésion ne pourra être enregistrée ou sera supprimée.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

Fait le .... / ..... / ..... à

Signature :

(1) Conformément à l'article 1 du Code de la Famille, les familles de nationalité étrangère devront pouvoir faire état de leur établissement régulier en France.

(2) Ces données permettent à l'association de cibler les demandes de subventions aux différentes caisses.

(3) Centrale d'achats, spécialisée dans les articles pour les multiples et partenaire privilégié de l'association.